Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 75 (1924)

Heft: 7-8

Artikel: L'einseignement forestier au Japon

Autor: Badoux, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785936

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Si l'on ne tient pas compte de ces deux facteurs, les résultats obtenus risquent d'être très fortement exagérés.

Les forts accroissements constatés paraîtront motiver l'augmentation des possibilités, alors que cet accroissement ne porte, en général, que sur la catégorie des Petits bois dont les disponibilités relatives au service de la possibilité sont encore extrêmement faibles.

M. D. P.

L'enseignement forestier au Japon.

Depuis sa campagne victorieuse contre la Russie, le Japon s'est remarquablement développé. Cet essor n'a fait que s'accentuer depuis la grande guerre pendant laquelle ce pays se rangea aux côtés de l'Entente. Ce développement, on le constate dans tous les domaines. Mais nous ne nous occuperons ici, cela va sans dire, que des progrès réalisés dernièrement dans l'économie forestière nippone.

Commençons par constater que le Japon est un pays richement boisé. Les forêts (y compris le pâturage, qui est peu étendu) recouvrent une surface totale de 44 millions d'hectares 1 qui sont répartis comme suit entre les régions du pays: Nippon $16^{1/2}$, Yeso $5^{1/2}$, Sakhalin 3, Formose 3, Corée 16 millions d'ha. Le taux de boisement pour le pays entier en ressort égal à $65^{0/0}$; il dépasse ainsi celui des pays le mieux boisés d'Europe.

Dans ce vaste pays qui s'étend du 22° au 50° de latitude nord, soit de la zone subtropicale jusqu'à celle des résineux, le nombre des essences forestières est considérable, il dépasse une centaine.

Une statistique récente établie par le Service forestier du Département de l'Agriculture et du Commerce japonais donne la répartition exacte de ces forêts entre les catégories de propriétaires. Elle est la suivante:

Forêts	de la couronne		~	3,2	$^{0}/_{0}$
"	domaniales			52,0	"
"	communales			10	"
"	ecclésiastiques e	t des	temples	0,3	"
"	particulières			34,5	22

¹ Au Japon, l'unité de surface, le cho est égal à 0,992 ha ou à 2,45 acres.

L'Etat possède ainsi une très forte proportion du domaine forestier, dans la Corée jusqu'à 59,4 % de l'étendue boisée totale.

Le triage des forêts protectrices est chose faite (1,5 million d'ha). Celles-ci ne comprennent pas moins de 12 catégories différentes:

Forêts de protection contre l'appauvrissement du sol 673.000 ha pour la fixation des dunes 10.000 " contre l'inondation 3.000 " contre les vents 20.000contre les ras de marée 8.000 contre les avalanches 5.600contre les pierres roulantes 500pour les eaux de source 775.000 pour attirer le poisson 34.000 " comme repères pour la navigation 2.000 .. pour la santé publique 90 " soit "réserves artistiques" 28.500 "

Cessons là ces renseignements qui dénotent un état avancé de la statistique forestière. Nous avons hâte d'en arriver à l'enseignement forestier qui, dans le royaume du mikado, a pris un essor admirable.

Le premier établissement pour l'enseignement forestier supérieur a été créé à Tokyo en 1881. En 1895, il a été rattaché à l'Université, dont il forme une des sections. Aujourd'hui, le jeune Japonais qui veut se vouer à la carrière forestière doit parcourir les étapes suivantes: école primaire (6 ans), gymnase inférieur (5 ans), gymnase supérieur (3 ans), après quoi il doit suivre les cours de la section forestière d'une université pendant au moins 3 ans. Mais la plupart prolongent leurs études universitaires pendant 6 ans et les achèvent par le doctorat. Celui qui a décroché le bonnet doctoral a le titre de Ringakushi, tandis que le professeur a celui de Ringakuhakushi.

Le nombre des professeurs à l'Ecole forestière de Tokyo est considérable; ceux qui enseignent les seules sciences forestières ne sont pas moins de six.

A l'Ecole forestière de Tokyo, située à Komaba, soit 5 kilomètres de la capitale, sont rattachées plusieurs grandes forêts domaniales dans lesquelles les étudiants font leurs études professionnelles pratiques. Ces forêts, dont l'Ecole a la gérance complète et jouit seule des revenus (environ 1¹/₂ millions de francs par an, brut), sont réparties sur tout le territoire, soit:

50.000 ha, en Corée (2 mas), 3/4 feuillus, 1/4 résineux,

50.000 , à Formose, ⁵/₆ feuillus, ¹/₆ résineux,

25.000 " à Sakhalin, résineux,

25.000 " à Yeso, ½ feuillus, ½ résineux,

10.000 " au Nippon, en plusieurs petits mas, dont deux de chacun 3000 ha, à proximité de Tokyo.

L'Ecole forestière de Tokyo dispose ainsi pour la formation professionnelle de ses étudiants de 160.000 ha de forêts! Voilà qui montre bien l'esprit large avec lequel, dans ce pays, on entend préparer les jeunes sylviculteurs.

En Suisse, le canton de Zurich s'était engagé, lors de la création de l'Ecole forestière fédérale, à mettre à sa disposition une étendue boisée suffisante pour les exercices en forêt des étudiants. Aujourd'hui encore, ce fameux "Lehrbezirk" manque totalement...

Ajoutons que l'administration des forêts de l'Ecole de Tokyo est exercée par un professeur extraordinaire.

Tout ingénieur forestier qui a achevé ses études théoriques doit travailler pendant 3 mois dans ces forêts.¹

A côté de l'Ecole forestière de Tokyo, le Japon en a créé récemment trois autres rattachées à une université, soit à Sapporo, pour le Yeso (en 1907), à Kiusiu (en 1922) et à Kioto (1924).

Outre ces quatre établissements pour l'enseignement supérieur, le Japon possède aujourd'hui six académies forestières. C'est dire qu'il a porté à un haut degré de développement la formation professionnelle de ceux auxquels il confie la gérance de son domaine boisé, si bien qu'aujourd'hui le nombre des agents forestiers japonais est d'environ 2700, dont plus de 500 ont étudié dans une université.

Ce souci de perfectionnement, ce besoin intense d'apprendre et de s'instruire, on le constate sous mille formes dans ce pays

¹ Notons ici que le terrible tremblement de terre qui a si durement éprouvé le Japon en 1923 et particulièrement Tokyo, a heureusement laissé indemne son école forestière et tout son personnel. Seuls la femme du professeur d'aménagement et deux de ses enfants, qui étaient aux bains de mer, y ont perdu la vie.

admirable que tant de gens connaissent encore si mal. Et le gouvernement du Mikado l'encourage de toutes ses forces. C'est ainsi qu'il aide professeurs et étudiants à aller se perfectionner à l'étranger, en leur accordant largement les moyens financiers. Quantité de professeurs et d'étudiants sont ainsi envoyés en voyage d'étude à l'étranger, généralement pour une durée de deux ans; aujourd'hui, environ 350 professeurs se trouvent dans ce cas. Nous avons eu, dernièrement, l'occasion d'en saluer plusieurs à Zurich. Tel M. le professeur *Miura*, gendre de notre vieil ami S. Honda à Tokyo, lequel a étudié à Zurich, auprès du professeur de chimie Karrer, la question de la fabrication de la cellulose.

Il va bien sans dire que si le Japon voue tant de soins à l'organisation des études de ses forestiers, il n'a pas manqué de créer une station de recherches forestières qui fonctionne depuis long-temps déjà, à Tokyo. Récemment, deux annexes ont été installées dans les villes de Sendai et de Kumamoto. Les investigations auxquelles elle s'est livrée peuvent être classées comme suit:

- 1º Recherches concernant la reforestation et l'étude des sols.
- 2º Etudes sur l'utilisation des produits de la forêt.
- 3º Recherches sur l'aménagement.
- 4° Etudes relatives à la protection des forêts.
- 5° Météorologie forestière.
- 6° Questions sylvo-pastorales.
- 7º Etudes sur les graines forestières.

Les résultats de ces nombreuses études ont paru dans un périodique écrit en anglais, dont le nom a changé à trois reprises et qui, aujourd'hui, est intitulé *Journal of the Forest Experiment Station*.

Ce qui précède peut suffire pour montrer que le Japon est un pays forestier par excellence et que son gouvernement ne néglige rien pour tirer le meilleur parti, par un enseignement forestier toujours en voie d'amélioration, de ses richesses forestières.

H. Badoux.

Du coefficient par lequel il faut multiplier la valeur des bois sur pied dans une forêt pour obtenir sa valeur vénale.

La méthode de l'estimation des forêts en fonds et superficie qui évalue les peuplements non encore exploitables au moyen de la formule des intérêts composés est difficile à appliquer aux forêts jardinées, en